

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	2	Excusés : Damy, Yves (conseiller) - Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 2.21	
Point de l'ordre du jour	2.21	
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune - Place voirie sis à Roeser - rue Schlammesté - 1102/2404	

Le conseil communal,

Vu l'acte du 12 février 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place de voirie sise à Roeser dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière de la voirie ;

- Acte n° 27137 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Madame Nadine Marie-Louise Nicole BRIX :

Acquisition d'une place de voirie sise à Roeser, rue de Schlammesté, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser comme suit :

- Numéro 1102/2404, lieu-dit: « rue Schlammesté », place voirie, contenant 05 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 50,00 euros ;

Considérant que Madame la conseillère Brix s'est abstenue de participer au débat et au vote sur ce point de l'ordre du jour, conformément au devoir de délicatesse prévu à l'article 20 de la loi communale modifiée ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 27137 du 12 février 2025, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place de voirie sise à Roeser.



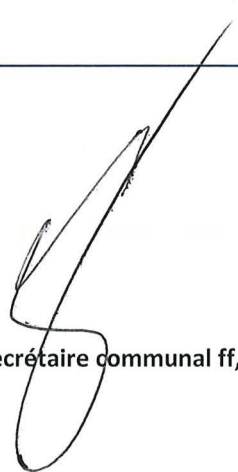
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,